

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le six juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 02/07/12

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, BOURDELOT Magalie, FONT Nathalie, FRAYSSE Jean-Louis, MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian, SALEM Décio

REPRESENTES : ont donné pouvoir BOURDELOT Jérôme à Mme BOURDELOT, COTTE Blaise à Mme Noyrit, LANSOY René à M. BEDER, SENAC Gilbert à M. ROUGET

Mme FONT a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

INTERVENTION DU SICOVAL SUR LA GESTION DES DECHETS

M. le Maire donne la parole à Mme Lavandier, animatrice et responsable de la cellule animation du Sicoval. Mme Lavandier rappelle l'implication de la mairie et de l'école sur le thème du compostage et du tri des déchets, lors de la semaine européenne de réduction des déchets à la source, en novembre 2011. Un composteur communal a été mis en place à cette occasion pour tenter de réduire le volume des déchets, notamment provenant de la cantine et des espaces verts. Suite à la formation du personnel communal, les conseillers sont également sensibilisés à l'utilisation d'un composteur et au tri des déchets. Mme Lavandier informe du prochain thème retenu pour le Trionval 2013 : le gaspillage alimentaire. Une étude est en cours au Sicoval pour la gestion des déchets organiques non compostables. Les cantines scolaires seraient génératrices de volume de ces déchets importants.

L'impact des actions concernant la gestion des déchets a permis de passer de 420 kg de déchets par an et par personne à 315 kg/an/pers au niveau des communes du Sicoval. Il est rappelé l'importance de poursuivre cet effort.

D2012/35. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2^{EME} TRANCHE)

M. le Maire donne la parole à M. Beder qui informe le Conseil Municipal des propositions de la commission communale Cohésion Sociale pour accorder les subventions suivantes aux associations œuvrant sur la commune, ou en collaboration avec la commune, après avoir pris connaissance de leur bilan financier et moral 2010, et de leurs demandes :

- Foyer Rural : 3 550 € (dont 300 € pour la section bibliothèque)

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 NPPV : 1 (C. Monier)

- Coopérative scolaire : 3 050 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

- Association « Autour de l'école » : 500 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions. Il a accordé à ce jour un montant total de subventions de 7 100 €. Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2012 (article 6574).

Le Foyer Rural, bien que dans une situation financière tendue, ne demande pas d'augmentation de sa subvention, car la prise en charge par la mairie de la totalité de la location du chapiteau de la

fête depuis l'année dernière, correspond de fait à une augmentation des ressources de l'ordre de 900 €.

Concernant la Coopérative scolaire, M. le Maire rappelle que la subvention communale n'a pas été versée l'année dernière, les documents comptables n'ayant pas été fournis, sans que cette situation ne semble perturber le fonctionnement de la coopérative ; il s'interroge donc sur le besoin réel et le montant de cette subvention.

M. Beder précise que l'association « En courant d'air » n'a pas transmis de dossier de demande de subvention.

D2012/36. CHARTE DU MARCHÉ DU MOULIN

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'anniversaire des 10 ans du marché hebdomadaire de producteurs fermiers et bio, appelé le « Marché du Moulin » et ce moment opportun pour travailler à l'adoption et application d'une charte du marché, comme il en était question dès l'origine du projet en 2002.

Il donne la parole à Mme Bourdelot, en charge du suivi du projet avec la commission communale Economie et Vie Locale (EVL). Mme Bourdelot présente le contenu du projet de la charte, laquelle a été présentée aux commerçants du marché. Cette charte définit d'abord les objectifs du marché : favoriser l'accès à une alimentation saine à moindre coût, promouvoir l'agriculture biologique et locale, créer un lieu favorisant le lien social et participer au développement de l'économie locale et de l'emploi dans notre région. Puis, elle expose les différents principes de fonctionnement inscrits dans la charte concernant l'origine géographique des commerçants, le statut des commerçants et des produits, les étals, la présence, les animations et les litiges. Elle précise que la commission EVL, assistée des commerçants du marché, assurera la mise en place et le suivi de cette charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de la Charte du Marché du Moulin.

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 4 (MM. Cotte, Lansoy, Rouget, Senac)

Mme Bourdelot précise qu'un panneau d'information sera mis en place sur chaque étal pour indiquer, par un système d'étoiles, l'origine géographique des producteurs, le statut des commerçants et des produits. L'ensemble de ce fonctionnement (signature de la charte, fiche de renseignement remplie, panneau d'information) sera mis en place pendant l'été. M. Beder exprime la crainte de M. Lansoy que cette charte soit trop formelle et menace l'avenir du marché. M. Rouget exprime sa crainte d'aller vers un marché élitiste et non accessible à tous. M. Beder préconise de varier le choix des produits pour que la concurrence joue en faveur de prix raisonnés. Mmes Bourdelot et Font précisent que cette préoccupation sur les prix figure dans la charte.

Face aux craintes exprimées, Mme Bourdelot et M. le Maire expliquent que, au contraire, l'objectif de cette charte est d'améliorer l'information des clients et d'assurer une transparence sur l'origine des produits. Ceci devrait éviter des ambiguïtés sur la qualité réelle des produits et favoriser la concurrence au niveau des prix sur une base claire. M. le Maire regrette ces abstentions, notamment de la part d'adjoints, sans qu'un débat avec eux n'ait été possible. Il remercie les membres de la commission « Economie et Vie locale » pour l'important travail réalisé dans un délai très court.

En complément, M. le Maire rappelle le problème de gestion de la buvette associative du marché après 20 heures, quand il n'y a plus ni personnel communal, ni membres de l'association pour la tenir : responsabilité en cas de vol de la caisse, de service de boissons alcoolisées à des clients en état d'ébriété, assurance des bénévoles, responsabilités confuses entre le propriétaire de la licence et le président de l'association. C'est pourquoi il a demandé que, à partir de cet été, la buvette soit tenue après 20 heures soit par un salarié, soit par un membre du Foyer Rural. Mme Monier propose de se renseigner et de faire le lien avec l'association du Foyer Rural.

D2012/37. TRAVAUX POUR LA HALLE ABRITANT LE FOUR A PAIN

M. le Maire donne la parole à M. Salem, en charge du suivi du dossier. M. Salem rappelle la délibération du 04 mai 2012 (D2012/29) pour la construction d'une halle abritant le four à pain communal par M. Benazet. Il informe que des travaux de zinguerie sont également nécessaires pour assurer l'étanchéité de la toiture et poser les gouttières. Il propose au Conseil Municipal le devis de la SARL Maureau pour le montant de 1 749,83 € HT.

Conformément aux exigences du permis de construire, il informe que la mise en place d'une porte coupe feu est nécessaire et propose le devis de la société Portecoupefeu d'un montant de 1 482,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte le devis de la SARL Maureau pour le montant de 1 749,83 € HT
- accepte le devis de la société Portecoupefeu pour le montant de 1 482,40 € HT
- décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/38. PROJET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (ALAE)

M. le Maire donne la parole à M. Beder, en charge du suivi du dossier avec la commission communale Cohésion Sociale. M. Beder rappelle au Conseil Municipal la demande des parents d'élèves pour la mise en place d'un ALAE sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Corronsac / Montbrun-Lauragais. Les deux communes ont étudié la faisabilité de ce projet avec des prestataires de services et la Caisse des Allocations Familiales (CAF). Le projet a été présenté aux familles lors d'une réunion publique et par une consultation individuelle des familles en Mai 2012. Parmi les 113 familles concernées, 73 ont répondu : 37 pour et 34 contre. Les familles des enfants scolarisés à Montbrun-Lauragais ont davantage voté contre (15 pour et 21 contre). Le principal motif est le coût jugé trop élevé.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de surseoir au projet de la mise en place de l'ALAE et d'informer les familles par courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 3 (M. Bourdelot, Mme Bourdelot, Mme Monier)

M. Beder expose les raisons pour surseoir au projet qui seront développées dans le courrier aux familles : l'écart trop faible entre les pour et les contre, le risque de non accessibilité de l'ALAE aux familles défavorisées en raison d'un coût plus élevé et l'incertitude par rapport à l'allongement de la semaine scolaire qui remettrait en cause les calculs du coût de fonctionnement de ce service. Mme Bourdelot et Mme Monier regrettent que ce service de meilleure qualité pour les enfants ne puisse pas être mis en place.

D2012/39. DISPOSITIF DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30%

La loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au journal officiel le 21 mars 2012, permet de majorer les droits à construire de 30% pendant trois ans.

Cette loi introduit un nouvel article L.123-1-11-1 dans le code de l'urbanisme, qui majore de 30% et pour 3 ans les droits à construire dans les communes couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou un Plan d'Aménagement de Zone (PAZ), pour la construction ou l'agrandissement de logements.

L'article L123-1-11-1 du Code de l'Urbanisme fait obligation d'organiser une consultation du public sur les conséquences de l'application de la majoration des droits à construire de 30 %, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de cette loi (soit au plus tard le 20 septembre 2012), quand bien même la collectivité déciderait d'écarter l'application de cette disposition.

Enfin, si à l'issue d'un délai de neuf mois à compter de la promulgation de la loi, soit au plus tard le 20 décembre 2012, la collectivité n'a pas pris de délibération, la majoration s'appliquera de fait. Il en est de même si la collectivité n'a pas mis en œuvre le dispositif de mise à disposition de la note d'information et de participation du public.

Ainsi, l'objet de la présente délibération a pour objectif de définir les modalités de la mise à disposition du public de la note d'information. Cette dernière sera portée à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la consultation. Cette mise à disposition débutera à compter du 10 septembre 2012.

Les modalités de la consultation sont les suivantes :

annonce par voie d'insertion dans un quotidien local ou régional diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de la consultation,

- mise à disposition du public, pendant une durée d'un mois d'une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30 % des droits à construire et d'un registre d'observations à la Mairie de Montbrun-Lauragais aux jours et aux heures d'ouvertures habituelles.

- annonce par voie d'insertion sur le site internet communal au moins huit jours avant le début de la consultation.

Le conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2012-376 du 20 mars 2012

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-1-11-1

Décide :

Article 1. D'engager la consultation préalable à compter du 10 septembre 2012 jusqu'au 10 octobre 2012 selon les modalités définies ci-dessus par Monsieur Le Maire

Article 2. De charger Monsieur le Maire de mener cette consultation.

Article 3. La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le code générale des collectivités territoriales.

Article 4. Monsieur Le Maire est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. Cotte)

D2012/40. CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'INSERTION

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renforcer les services techniques communaux (travaux, espaces verts,...) et de créer un poste en CUI, à compter de Septembre 2012 pour vingt heures hebdomadaires, et une durée de six mois. Une décision sera à prendre en Mars 2012 pour la création de postes de titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/41. DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les opérations modificatives budgétaires suivantes :

- augmenter la ligne de trésorerie « titres annulés » pour un montant de 572,95 € correspondant à l'admission en non valeur de factures de cantine et garderie (D2012/07), prélevé sur la ligne de trésorerie « locations mobilières »

- augmenter la ligne budgétaire d'investissement « rénovation vitraux » pour un montant de 1153,42 €, correspondant au devis de l'architecte (D2012/30), prélevé sur la ligne budgétaire d'investissement « aménagement du centre village »

- augmenter la ligne budgétaire d'investissement « équipement mairie » pour un montant de 315,60 € prélevé sur la ligne budgétaire d'investissement « aménagement du centre village »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Code Article	Libelle Article	Section	Sens	Code Opération	Montant Vote
2113/21	Terrains aménagés-sauf voirie	I	D	2011/06	-1 469.02 E
2161/21	Oeuvres et objets d'art	I	D	2012/02	1 153.42 E
2183/21	Matériel de bureau et info.	I	D	2012/05	315.60 E
6135/011	Locations mobilières	F	D		-572.95 E
673/67	Titres annulés (exerc.antér.)	F	D		572.95 E

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/42. PARTICIPATION A L'EXPERIMENTATION DES BASSINS DE VIE DU SICOVAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal des différentes rencontres qui ont eu lieu entre les communes des coteaux pour lancer l'expérimentation de bassins de vie du Sicoval. Les communes de Montbrun-Lauragais, Noueilles, Espanès et Pouze souhaiteraient participer ensemble à cette expérimentation.

Il propose au Conseil Municipal de confirmer la volonté du Conseil Municipal de participer à l'expérimentation de ce bassin de vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2 (M. Bourdelot, Mme Bourdelot)

Corronsac a confirmé son souhait de participer au bassin de vie regroupant Aureville, Lacroix-Falgarde et Clermont le-fort. Belbèze à indiqué son souhait de participer au bassin de vie de Montgiscard.

M. Salem propose d'initier des discussions et échanges avec les communes de Issus, Venerque et le Vernet pour agrandir le périmètre de ce bassin de vie. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

D2012/43. DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer une opération modificative budgétaire non prévue dans la DM1 pour augmenter la ligne budgétaire d'investissement «matériel de bureau et informatique» pour un montant de 1913,60 €, pour l'achat d'un serveur de fichiers. Le montant sera prélevé sur la ligne budgétaire d'investissement «cimetières ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Code Article	Libelle Article	Section	Sens	Code Opération	Montant Vote
2116/21	Cimetières	I	D	2011/05	-1 913.60 E
2183/21	Matériel de bureau et info.	I	D	2012/05	1 913.60 E

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

ORGANISATION DES CHANTIERS INTERNATIONAUX DE JEUNES

Deux chantiers de jeunes de trois semaines chacun sont organisés cet été sur la commune avec l'association Jeunesse et Reconstruction :

- du 8 au 29 juillet : restauration de la fontaine de Montbrun-le-Vieux, organisé par la commune (11 jeunes et 1 animateur pédagogique de l'association). Le Sicoval assure le financement et l'encadrement technique, ainsi que le prêt de vélos pour les déplacements.

- du 29 juillet au 19 août : construction du four à pain, organisé et totalement financé par l'association « Autour et au moulin » (11 jeunes et 1 animatrice pédagogique). L'encadrement technique est assuré par M. Michel Lajaunie, expert en construction de fours à pain.

Les jeunes seront logés à l'école et utiliseront la cantine scolaire. Un pot d'accueil, ouvert à tous les

habitants, est organisé les premiers mardis des chantiers, soit les mardis 10 et 31 juillet à 18h30 pour favoriser des échanges avec les jeunes.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLU

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le PLU devrait être finalisé d'ici fin août. Une prochaine réunion de la commission urbanisme sera programmée cet été pour valider le contenu du projet du PLU. L'enquête publique peut donc être programmée en Septembre, et sera lancée par arrêté municipal. Une réunion publique sera organisée dans le cadre de l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

Randoales

M. Rouget propose l'animation VTT trial animé par Florian Belhacène pour compléter le programme des animations des Randoales, dimanche 30 septembre, et faire le lien avec la piste bi-cross, nouvellement créée au village. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et M. Beder suggère de présenter le devis de l'animation à Mme Alcaraz, technicienne du Sicoval, lors de la réunion des Randoales prévue mercredi 11 juillet, sur le thème des animations.

Séminaire des élus

M. le Maire propose la programmation d'un séminaire des élus en septembre pour faire le point et échanger sur l'organisation et la qualité du travail de la mairie. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h59.

Table des matières et liste des délibérations

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 04 mai 2012.....</i>	<i>1</i>
<i>Intervention du Sicoval sur la gestion des déchets.....</i>	<i>1</i>
<i>D2012/35. Subventions aux associations (2^{ème} tranche).....</i>	<i>1</i>
<i>D2012/36. Charte du Marché du Moulin</i>	<i>2</i>
<i>D2012/37. Travaux pour la halle abritant le four à pain.....</i>	<i>3</i>
<i>D2012/38. Projet d'accueil périscolaire (ALAE).....</i>	<i>3</i>
<i>D2012/39. Dispositif de majoration des droits à construire de 30%.....</i>	<i>3</i>
<i>D2012/40. Création d'un poste en contrat d'insertion</i>	<i>4</i>
<i>D2012/41. Décision Modificative N°1</i>	<i>4</i>
<i>D2012/42. Participation à l'expérimentation des bassins de vie du Sicoval</i>	<i>5</i>
<i>D2012/43. Décision Modificative N°2</i>	<i>5</i>
<i>Organisation des chantiers internationaux de jeunes</i>	<i>5</i>
<i>Enquête publique sur la modification du PLU.....</i>	<i>6</i>
<i>Questions diverses.....</i>	<i>6</i>
<i>Randoales</i>	<i>6</i>
<i>Séminaire des élus.....</i>	<i>6</i>

G. Bolet Maire	R. Lansoy 1 ^{er} adjoint <i>Pouvoir à M. Beder</i>	J.M. Beder 2 ^{ème} adjoint	B. Cotte 3 ^{ème} adjoint <i>Pouvoir à Mme Noyrit</i>	M. Bourdelot
J. Bourdelot <i>Pouvoir à Mme Bourdelot</i>	N. Font	J.L Fraysse	M.Mikolajczak	J.L. Moles
C. Monier	H. Noyrit	C. Rouget	D. Salem	G. Sénac <i>Pouvoir à M. Rouget</i>